

Communiqué législatif

Numéro 26
Deuxième trimestre 2007

Préparé par : la division des pensions et placements
du Service de l'actuariat

Marc Robichaud
Directeur
Pensions et placements

Justin Belliveau
Actuaire adjoint

Rita Poirier
Adjointe administrative

Bernice Gallant
Préposée aux pensions

Régime de pension des employés et employées

Ce genre de communiqué a pour objectif de vous renseigner au sujet des plus récentes modifications législatives régissant les régimes de pension et divers aspects du fonctionnement de votre régime. Cette initiative s'inscrit dans le cadre du programme d'information et de communication d'Assomption Vie à l'intention des employeurs, des membres des comités de retraite et des employés participant à votre régime de pension. Le présent communiqué traite de sujets de l'heure qui ont fait les manchettes nationales.

Nous vous encourageons à en transmettre une copie à vos employés.

Chute des versements moyens dans les REER

Cette année, les Canadiens devraient verser près de 33 milliards de dollars dans leurs régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER), un record certes, mais un chiffre minuscule en regard des 491 milliards de dollars en droits de cotisation inutilisés qui visent près de 90 % des déclarants canadiens, selon un rapport Marchés mondiaux CIBC.

Le rapport déclare qu'en 2005, la valeur moyenne des placements dans un REER détenu par les Canadiens de 55 ans à 65 ans ne s'élevait qu'à 60 000 \$. Lorsque les taux d'intérêt sont faibles, les versements d'intérêt sur de telles épargnes n'ajoutent que quelques milliers de dollars au revenu annuel.

« On observe aussi chez les Canadiens une disparité entre les revenus, la majeure partie de la croissance des cotisations venant de ceux qui gagnent plus de 80 000 \$ par année », ajoute M. Benjamin Tal. En 2005, seuls 20 % des Canadiens de 35 à 64 ans ayant un revenu annuel de moins de 30 000 \$ cotisaient à leur REER.

Les Canadiens comptent sur leur régime d'employeur

Selon une enquête de Decima Research, près de 46 % des Canadiens comptent sur les régimes de pension d'employeur pour leur revenu de retraite. Plus de la moitié (51 %) des 40 % de ceux qui participent à un régime d'entreprise ne savent pas trop s'il s'agit d'un régime à prestations déterminées ou à cotisations déterminées. Enfin, moins de la moitié de ce groupe sait ce que lui rapportera son régime à la retraite. Chaque régime étant différent, il est important de comprendre le fonctionnement du sien et de savoir quel revenu il donnera à la retraite.

Rendement espéré de 6,6 %

La *Canadian Investment Management Research Study* de 2006 de Greenwich Associates rapporte que les promoteurs de régimes canadiens attendent de leur portefeuille de placements un rendement moyen pondéré annuel de 6,6 % au cours des cinq prochaines années. Quand on leur demande leur taux de rendement espéré sur cinq années pour différentes classes, ces promoteurs donnent 8,3 % pour les actions internationales (8,5 % auparavant), 8,2 % pour les actions canadiennes (8,1 % en 2005), 7,8 % pour les actions américaines (8 % en 2005), 7 % pour les fonds spéculatifs (7,4 % en 2005) et 4,9 % pour les revenus fixes nationaux (5,2 % en 2005).

David Dodge prône la souplesse chez les employeurs

Selon le gouverneur de la Banque du Canada, David Dodge, beaucoup de gens veulent continuer à travailler après l'âge normal de la retraite; il importe donc de supprimer tout obstacle qui les empêche de le faire. »

Le 8 mars dernier, dans un discours prononcé devant la Chambre de commerce de Calgary, M. Dodge a souligné que la nécessité de reconnaître l'évolution des données démographiques allait de pair avec une réserve de main-d'œuvre comportant de moins en moins de jeunes. « C'est pourquoi nous devons apprendre à nous concentrer sur les moyens de tirer le meilleur parti possible des travailleurs expérimentés et formés. Beaucoup de personnes souhaiteraient peut-être continuer de travailler bien après l'âge normal de la retraite; il importe donc, afin d'accroître la flexibilité, de supprimer tout obstacle qui les empêche de le faire. ». Il a aussi encouragé les employeurs à engager davantage de travailleurs d'âge mûr, « ce qui, selon lui, permettrait d'éviter la perte de capital intellectuel ».

David Dodge a déjà signalé les problèmes de retraite du pays. Récemment, il déclarait que les règlements en matière de pensions n'incitaient pas les employeurs à conserver leurs régimes de pension à prestations déterminées et contribuaient à augmenter les déficits.

Pour lui, l'actuel cadre réglementaire comporte des freins pour les entreprises. « Ces éléments dissuasifs et la faiblesse actuelle

Régime de pension des employés et employées

des taux d'intérêt à long terme ont conduit de nombreux régimes de pension à prestations déterminées à des déficits de solvabilité », a-t-il précisé.

Un marché agité rend les obligations plus séduisantes. Une classe d'actifs ignorée... un stabilisateur de portefeuille.

Les hauts et les bas des marchés des actions ont rendu plus urgente la recherche du bon fonds à revenu fixe. Cette classe d'actifs, bien ancrée dans les fonds d'obligations canadiennes et soutenue par une combinaison de fonds d'obligations de sociétés et internationales, est née du contexte des quatre années effrénées du marché, a commenté Jordan Benincasa, analyste de fonds chez Morningstar Canada, une firme de recherche torontoise.

Au 31 janvier 2007, l'actif net des fonds d'obligations canadiennes était de 57 milliards de dollars, soit environ 8 % de l'ensemble des actifs des fonds communs. En comparaison, les fonds d'actions détenaient 337 milliards de dollars, soit 51 % de l'ensemble des actifs. Le mardi 27 février, l'indice boursier de référence du Canada a subi sa plus forte baisse d'un jour en près de trois années, soit 2,7 %. « Cette rectification est un sérieux avertissement », a indiqué M. Benincasa.

Ce jour-là, toutes les classes de fonds d'actions ont chuté alors que les revenus fixes de base augmentaient de 0,5 % et les fonds mondiaux à revenu fixe, de 0,7 %. Selon M. Benincasa, un portefeuille dynamique constitué de 30 % d'obligations et de 70 % d'actions n'aurait perdu que 1,8 % de sa valeur ce fameux jour. Un portefeuille moins dynamique aurait encore moins perdu.

Les fonds d'obligations sont des stabilisateurs de portefeuille.

Une économie au ralenti incite les banques centrales, au mieux, à baisser les taux d'intérêt (un plus pour les obligations), au pire, à les laisser tels quels (les obligations afficheront des rendements positifs). Donc, même s'il n'y a pas de quoi se vanter des potentiels de rendement futurs, les obligations jouent un rôle important. Les augmentations des taux d'intérêt ont certes un impact négatif immédiat sur les obligations, mais elles donnent par la suite des possibilités de bons rendements.

En général, on s'entend pour dire que les marchés des actions volatils sont là pour durer, confirmant le besoin d'un bon portefeuille à revenu fixe. Une pondération de 40 % de revenu fixe est une bonne diversification pour un portefeuille équilibré. Plutôt que d'essayer de jauger le marché, mieux vaut garder une répartition fixe d'actions et de revenu fixe et de rééquilibrer par la suite.

Objectif principal : la conservation du personnel

Le maintien en fonction des employés clés est le principal objectif des ensembles d'avantages sociaux, explique une étude des avantages en milieu de travail. Une première, puisque jamais en cinq ans cette étude n'avait désigné ce point comme objectif principal. Auparavant, c'était le contrôle des coûts qui prévalait.

BUDGET FÉDÉRAL DE 2007

1. Les REER, RPA et FERR

- L'âge limite auquel les régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) doivent être convertis en FERR ou utilisés pour acquérir une rente passe de 69 à 71 ans.
- L'âge auquel les paiements de régimes de pension agréés d'employeur (RPA) doivent commencer passe de 69 à 71 ans.
- Pour les fonds enregistrés de revenu de retraite (FERR), l'obligation d'un retrait minimal sera abolie en 2007 pour les personnes qui auront 71 ans cette année-là, et en 2007 et 2008, pour les personnes qui auront 70 ans en 2007.

2. Partage du revenu de pension autorisé

Lorsqu'un participant prend sa retraite et reçoit un revenu de pension, il peut partager ce revenu avec son conjoint à des fins fiscales. Il faut noter que le versement d'une rente ne peut pas être partagé. Le contrat doit remettre au participant le montant total de la rente suivant le régime, mais cette somme peut être partagée dans la déclaration de revenus.

Les régimes à prestations déterminées : à garder

Selon Ronald P. O'Hanley, vice-président de Mellon Financial Corporation et président et chef de la direction de Mellon Asset Management, les régimes de pension à prestations déterminées valent le coup. Par nature, ils sont plus efficaces en matière de risques liés à la longévité, ils forcent les participants à épargner pour leur retraite et sont gérés de manière professionnelle. Au cours d'un déjeuner de présentation organisé par Mellon Asset Management, M. O'Hanley a parlé de la nécessité de revoir ce type de régime pour le XXI^e siècle, pour que, aux yeux des employés, les coûts soient transparents et les avantages intéressants.